

Règlement «Course Nature de Couéron»

Samedi 25 mai 2019

Art. 1- ORGANISATION

La section Athlétisme de l'Etoile Sportive Couéronnaise (FFA n° 044022) organise la « Course Nature de Couéron» le Samedi 25 mai 2019 qui se déroule selon les règlements de la FFA.

Cette course comprend :

- 1 course nature de 10+ km (pas de marcheur)
- 1 course nature de 20+ km (pas de marcheur)
- 1 course nature de 20+ km **en relais de 2 Personnes** (H/H , H/F ou F/F, pas de marcheur)
- 1 marche nordique de 10+ km.

Les distances ne sont pas validées par mesurage. Un « + » sur les distances indique l'approximation de la mesure (+ / - 500m)!

Art. – 2 - DEPART- ARRIVEE

Le départ et l'arrivée des courses sont donnés sur le site de l'Erdurière à COUËRON.

Le temps maxi pour l'ensemble des courses est de 2H30 et les marcheurs ne sont pas admis sur les courses Nature 10+ 20+ km et 20+ km en relais x2 .

Art. 3 - CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de force majeure pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Art. 4 - ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 5 - CIRCUIT

Le parcours est protégé par des signaleurs et commissaires. Il est toutefois nécessaire de respecter le code de la route. Les courses et la sécurité s'arrêteront 2H30 après le départ !

Le service médical est assuré par des secouristes. Sauf pour l'organisation, tout véhicule est interdit sur le circuit. L'ensemble des courses se fera sur 1 boucle de 10+ km avec 1 ravitaillement à mi-parcours et un en zone d'arrivée.

Il n'y aura pas de gobelet sur les postes de ravitaillement. Un gobelet, faisant partie des lots remis au coureurs, sera à récupérer avec le dossard.

Art. 6 - DOCUMENTS NECESSAIRES

La marche nordique est ouverte à tous sans présentation d'un certificat médical .

Néanmoins, une licence FFA et FFRP donne lieu à un tarif préférentiel.

Les courses Nature de Couéron sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés FFA et non licenciés. Leur participation est subordonnée à la présentation de :

Art. 6-1 : pour les licencié(e)s FFA

Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise, Licence Athlé Running ou Pass' Running délivrées par la Fédération Française d'Athlétisme.

Art. 6-2 : pour les non-licencié(e)s FFA

Certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique « de la course à pied en compétition » ou « de l'athlétisme en compétition ». Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de la course. Tout certificat portant un autre libellé ne sera pas pris en compte.

ou

Licence sportive où apparaît la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition »

ou

Licence de la Fédération Française de Triathlon, de la Fédération Française de Course d'orientation ou de la Fédération Française de pentathlon moderne.

ou

Licence UNSS ou UGSEL dans la mesure où l'athlète est engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Art. 7 – INSCRIPTION

La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription (Internet ou bulletin) n'est validée avant la réception du règlement, d'un certificat médical à jour ou d'une licence valide.

Pour les personnes mineures une autorisation parentale téléchargeable sur le site du club est à compléter et à remettre aux organisateurs au moment du retrait du dossard !

Les règlements sont acquis au club sans possibilité de remboursement.

Les inscriptions individuelles :

- par internet ([site www.escathle.com](http://www.escathle.com))
- par voie postale

Un formulaire individuel est téléchargeable sur le site internet du club www.escathle.com. Il doit être renvoyé dans le respect de la date butoir en y joignant les justificatifs (licences ou certificats) et le règlement financier.

Art. 8 - DOSSARDS

Les dossards sont à retirer :

-sur le site de l'Erdurière le samedi 25 mai 2019 entre 15h30 et 17h45.

Art. 9 - RESPONSABILITE

Tout engagement est personnel. Toute personne cédant son dossard à une tierce personne, est tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Art. 10 - DIRECTEUR DE COURSE

Les courses sont placées sous l'autorité d'un directeur de course. Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.

Art. 11 - LOTS

Des récompenses sont distribuées à tous les arrivants.

Podiums :

10+ et 20+km Classements scratch H/F et le 1^{er} de chaque catégorie H/F sans cumul.

20+km relais x2 uniquement les 3^e relais.

Marche nordique 1e H et F .

Art. 12 - ANTI-DOPAGE

Tout concurrent, licencié FFA ou non licencié, peut, à l'arrivée de sa course, être soumis à un contrôle anti-dopage. En cas de contrôle positif, les athlètes seront disqualifiés et les lots reçus seront rendus à l'Organisation.

Art. 13 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises par tous moyens audiovisuels sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à la course Nature Audubon.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, chacun dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par notre intermédiaire, chacun peut être amené à recevoir des propositions de sociétés ou d'associations. En cas de refus, il suffit de nous écrire en nous indiquant nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

Art. 14 - CLASSEMENTS

Les classements individuels sont portés à la connaissance des participants par affichage dès la validation par le directeur de course. Ils sont ensuite envoyés à la FFA. Les réclamations sont reçues par le directeur de course, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.

Art. 15 - REGLEMENT COMPLET

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses. Pour tout point non précisé dans celui-ci, se référer aux règles générales de la FFA et des courses hors-stade.

Art. 16 - LES EPREUVES

Art. 16 -1

L'ensemble des courses et la marche nordique comprennent un circuit empruntant les chemins situés sur la commune de COUËRON avec un départ et une arrivée du site de l'Erdurière.

Le départ est fixé à 18h00 pour les courses nature 10+km et 20+km, et 20+km en relais x2. A suivre le départ de la marche nordique avec un temps maxi de 2H30 pour l'ensemble des épreuves.

- 20+km : Junior à Master (2001 et avt)
- 10+km et 20+km en relais x2 : Cadet à Master (2003 et avt)
- Marche nordique : être agé de 18 ans le jour de la course

Tarifs :

10+km :Licenciés FFA : 9€ Non licenciés : 11€

20+km SOLO :Licenciés FFA : 14€ Non licenciés : 11€

20+km en relais x2 : 18€

marche nordique : licenciés 5€ non licencié 6€

Inscriptions sur place : + 2 €

Art . 16-2

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents ou tuteurs avec autorisation de soins en cas de nécessité médicale.

Art. 16-3

Épreuve de marche nordique avec bâtons OBLIGATOIRES, non chronométrée et sans classement, d'une distance d'environ 10+km qui empruntera le parcours de l'épreuve de la Course Nature de Couëron 10+km. Il est conseillé que chaque marcheur ait une assurance personnelle.

Art . 16-4

Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Sachez réguler vos efforts !

Art. 17 - ENVIRONNEMENT ET RESPECT :

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de course, ainsi que le code de la route. Chacun s'engageant aussi à respecter les sites traversés. La nature est si belle, respectons-la.

Rappel :

Il n'y aura pas de gobelet sur les postes de ravitaillement. Un gobelet réutilisable, faisant partie des lots remis au coureurs, sera à récupérer avec le dossard.